

## CORTE 96

Article paru dans *Le Monde Diplomatique* en juin 1999

### **ENDIGUER LA VIOLENCE PAR LE DROIT** **La Corse et la République**

*La Corse demeure ballottée entre aspirations identitaires et fidélité à la République. Entraînée dans une spirale de violence dont le point d'orgue fut l'odieux assassinat du préfet Claude ERIGNAC, dont les auteurs présumés ont été arrêtés, l'île a été également secouée par l'implication de son successeur, M. Bernard Bonnet, dans l'incendie criminel d'un restaurant de plage.*

*Préoccupé par l'avenir de l'île, un groupe de personnalités, venues de différents horizons sociaux, politiques et associatifs, s'est réuni, à l'initiative de l'Eglise de Corse, dans la lignée d'un premier colloque tenu à Corte en mars 1996. Dans le but de contribuer à un règlement pacifique de la question corse, il verse au dossier une réflexion originale et pondérée, fondée sur des valeurs humanistes. C'est ce document inédit, issu de cette rencontre et élaboré le 25 mars 1999 que nous publions ci-dessous.*

Le droit à la différence est devenu, depuis quelques décennies, un thème débattu dans les groupes les plus divers. Dans une situation aussi troublée que celle de la Corse, la question est aiguë. Défendre et promouvoir la différence, c'est-à-dire ce qui fait la particularité corse, est un principe assez largement admis. Toutefois, l'exigence de respect de l'identité qui différencie n'a pas toujours la même origine. Et ses traductions sont parfois très diverses quand elles ne sont pas conflictuelles.

Cette seconde étape de notre réflexion (1), axée sur la particularité corse, pourra paraître composite, et donner l'impression de juxtaposer des affirmations difficilement conciliables. Les affirmations ne sont pas toutes de la même tonalité. Ce qui importe à nos yeux, c'est l'expérience d'enrichissement que comporte ce dialogue loyal. Aucun d'entre nous n'avait décidé de rester en tous points sur ses positions. Le moindre déplacement opéré chez l'un ou l'autre nous est apparu comme une preuve de la fécondité du débat. Il y a démocratie là où il y a débat. L'escamoter, ou, à plus forte raison, lui substituer la violence, est la plus cruelle défaite que peut subir la démocratie. Sa véritable victoire est de faire d'un lieu de débat un lieu de partage fraternel. Dans une période qui reste confuse, c'est un signe de cette possibilité que notre groupe, en Corse, a voulu modestement offrir à l'opinion publique.

## QUELQUES EXIGENCES MAJEURES.

D'entrée de jeu, nous voulons affirmer, avant toute divergence d'opinion, notre accord profond sur quelques exigences majeures qui sont, à nos yeux, mobilisatrices :

- dans le contexte actuel de mondialisation des échanges économiques et culturels, sauvegarder notre différence représente un impératif vital, car l'uniformisation des comportements et l'arasement des cultures particulières seraient un appauvrissement inacceptable ;

- la situation géographique et l'histoire ont fait de la Corse, au cœur de l'espace méditerranéen, une communauté qui doit trouver sa place dans le monde contemporain par l'affirmation de son originalité ;

- notre identité, comme celle de toute communauté historique, s'inscrit dans un devenir, et, plus que jamais, une conception statique de l'identité nous apparaît comme une trahison et un refus de l'histoire ;

- il n'est de particularité légitime qu'ouverte à l'universel, et il ne peut y avoir que négation de l'humain là où la particularité devient enfermement en soi-même et exclusion des autres. Il s'agit là pour nous, sur le plan éthique, d'un critère décisif. C'est l'homme, c'est tout l'homme, ce sont tous les hommes que nous devons considérer lorsque, cherchant passionnément le bien de notre communauté corse, nous la voulons pleinement humaine.

### I. PEUPLE.

. L'originalité de notre communauté insulaire est telle que le mot « peuple » y a des résonances particulières. Une communauté de destin rassemblant des Corses d'origine ou des Corses d'adoption suffit-elle à définir un peuple ? Parmi nous, la certitude partagée par quelques-uns est celle de l'existence effective d'un peuple à partir d'attitudes et de manières de penser spécifiques. A condition toutefois que cette notion ne soit jamais envisagée de façon statique. Le passé et la mémoire ne sauraient, à eux seuls, définir notre spécificité. Des échanges, multiples, notamment entre la Corse et le continent français, ont marqué, et parfois en profondeur, nos mentalités insulaires. Pourtant, la position de tel ou tel d'entre nous se veut très nette : quoi qu'il arrive dans cette Europe en mutation, il faudra parler du peuple corse, réalité durablement différente dans son environnement humain et géographique, et donc le prendre en compte. L'exploitation directement politique de cette notion, à travers la revendication et la reconnaissance juridique du peuple corse renforce, au contraire, chez certains membres de notre groupe, la conviction que ce problème est piégé et que l'engrenage dans lequel il introduit est celui d'une entreprise sécessionniste.

Il reste que nous avons tous le sentiment profond que le territoire, l'histoire et la culture ont forgé une identité qui fait de cette île, jusque dans l'ensemble français, une réalité aux traits nettement identifiables et méritant d'être reconnus en leur particularité. Il nous faut œuvrer pour que cette particularité puisse non seulement subsister, mais s'épanouir. Notre responsabilité est engagée, celle des citoyens que nous sommes, mais aussi celle des élus, celle des pouvoirs publics.

Nous sommes profondément convaincus qu'une communauté humaine, un peuple, est toujours en mesure de s'ouvrir aux autres et au monde, sans s'y perdre mais en s'en nourrissant. Nous le savons d'autant plus que des femmes et des hommes qui ne sont pas nés en Corse ont choisi de vivre un temps ou toute une vie dans ce pays, qu'ils travaillent aujourd'hui à le construire et qu'ils participent donc à son histoire. C'est dans cet état d'esprit que nous voulons regarder l'avenir.

## II. DROIT À LA DIFFÉRENCE ET À L'ÉGALITÉ.

. Entre le droit à la différence et le droit à l'égalité, il n'y a pas à choisir. Si notre originalité est légitime, notre différence l'est aussi. Pour certains toutefois, la différence est un élément second, tant est précieux et fondamental ce droit à l'égalité qui fait partie des valeurs républicaines désormais bien inscrites dans les aspirations des citoyens, en Corse comme ailleurs. Il n'empêche qu'il est possible d'affirmer que, si la promotion de l'identité est une affaire de mesure et d'équilibre, chercher ce qui unit ne saurait entraîner le refus de ce qui est différent. Car l'appauvrissement culturel et social qui en résulterait est au moins aussi grave que la sclérose inévitable d'une communauté fermée sur l'extérieur. L'uniformité est la pire caricature de la véritable unité dont la richesse tient à l'harmonisation des particularités.

Au cœur de cette dialectique du droit à la différence et du droit à l'égalité se pose la question de la langue. Nous la considérons tous comme une question majeure. La langue n'est pas le revêtement extérieur d'une culture mais une part de sa substance. La menace d'érosion est telle que l'enseignement est devenu le seul recours. Une question se pose d'emblée : le respect de la différence sur ce point débouche-t-il sur l'enseignement obligatoire du corse et, de plus, sur sa « coofficialité » ? Mais une autre question surgit aussitôt : la situation de domination culturelle dont souffre manifestement la langue corse ne réclame-t-elle pas que l'on fasse intervenir ici le principe de « discrimination positive » ? Telle est l'une des positions au sein de notre groupe. La préférence de plusieurs va nettement à des mesures fortement incitatives qui, de la maternelle à l'université, devraient assurer la promotion de la langue corse. Nous ne pouvons échapper de fait à une interrogation délicate : considérée par certains groupes comme la langue nationale du peuple corse, la revendication du caractère obligatoire de l'enseignement du corse et de la « coofficialité » ne joue-t-elle pas, liée à d'autres revendications, le rôle de

levier idéologique d'une conquête du pouvoir par des groupes qui s'estiment les seuls et vrais garants de l'avenir de la communauté corse ? Que deviendrait alors ici l'égalité pour ceux qui, tout en habitant notre île, ne connaissent d'autre langue nationale que le français ?

## **Un rapport complexe avec le continent**

Notre conviction commune, dans la diversité de nos positions, est qu'il faut s'efforcer patiemment de distinguer. Un rigoureux effort de lucidité s'impose chaque fois que l'enjeu, comme c'est le cas dans la défense de la langue, n'implique absolument pas l'accord de tous sur un combat qui relève, pour certains, d'une idéologie totalisante. N'y a-t-il pas des confusions trop facilement entretenues ? Il faut les dissiper.

Le rapport entre la Corse et la France dépend d'une histoire complexe. Il est possible de retenir certains aspects et de les privilégier au point, pour certains, de parler de rapport colonial et, pour d'autres, d'insister sur le rapport strictement égalitaire qui a fait des Corses, dès 1789, des citoyens français à part entière. Ce statut politique, auquel s'ajoute la richesse des échanges en tout genre vécus depuis plus de deux siècles, n'empêche point, pour certains d'entre nous, qu'historiquement la Corse ait été, de fait, inscrite à sa manière dans l'ensemble des entreprises de colonisation menées par la France en différentes directions.

D'autres préfèrent s'en tenir à l'époque récente où, après avoir servi de réservoir humain et de source de produits bruts destinés à être transformés ailleurs, la Corse est devenue, dans les années 50, une terre économiquement prometteuse, notamment comme gisement touristique. La caution apportée par l'Etat à l'option d'un tourisme de masse, essentiellement côtier, a pu apparaître comme un appui de l'Etat lui-même à la « colonisation économique » de la Corse. Sur notre patrimoine foncier, des spéculateurs entendaient bien faire « main basse ». Et, si nos possibilités touristiques sont encore largement sous-exploitées, il ne fait pas de doute à nos yeux que c'est par d'autres voies, plus conformes à notre identité, plus respectueuses des valeurs essentielles à la qualité de la relation elle-même entre visiteurs et Corses, que le tourisme doit être développé et que nos richesses naturelles doivent être valorisées.

Mais ici, soulignent quelques-uns d'entre nous, ne risquons-nous pas de céder à une grave confusion ? Ne ferait-on pas passer pour une économie coloniale ce qui a été, de fait, une économie dominée ? C'est le libéralisme économique, le système capitaliste donc, qui est le principal responsable du non-développement de la Corse. C'est le même système encore qui, avec la complicité de l'Etat, dans le contexte de croissance économique des années 50-70, a mis sur les rails un type de développement dont beaucoup de Corses ne voulaient pas. Tout expliquer à partir du rapport colonial paraît, à plusieurs d'entre nous, une systématisation inacceptable, obéissant la plupart du temps à une idéologie qui n'a d'autre but que de

justifier le droit à l'autodétermination. Mais il serait grave, de peur de donner des gages aux tenants du rapport colonial, de refuser de regarder en face la réalité d'une économie dominée. C'est avec lucidité qu'il importe, en dehors des mythes et des hypothèses hasardeuses, de dresser un bilan réaliste du potentiel productif de la Corse et de concevoir son modèle de développement.

Il n'y aura pas de développement sans la cessation de la violence terroriste. Rares sont ceux qui ne la condamnent pas aujourd'hui. Ces dernières années ont montré à quelles aberrations elle a abouti. Cette violence qui se présentait comme « révolutionnaire et libératrice, riposte nécessaire à une violence première, c'est-à-dire à la violence institutionnelle de l'Etat », a pris les formes d'un retour à la violence privée, dans la ligne d'une justice sommaire et finalement sauvage. Le constat, hélas !, ne peut être que celui d'une lamentable régression sociale et morale. Comment ne pas ressentir l'urgente nécessité de la régulation de la violence par le droit ?

Encore faut-il que la force publique légitime exerce un droit juste. Rien, et encore moins la situation actuelle, ne pourrait justifier le manquement à cette règle éthique. Reste donc à l'Etat à mériter, pour lui-même, les attributs de l'Etat de droit et à renoncer, par exemple, à toute forme de juridiction d'exception.

De plus, insiste telle contribution des membres de notre groupe, l'Etat de droit n'a de chance d'être juste et efficace que s'il est adapté. On ne peut tolérer certes n'importe quel type d'exception. Dans l'ensemble de la République, l'originalité de la situation insulaire mérite pourtant d'être prise sérieusement en compte, sous peine que le moule uniformisateur génère des troubles et, à sa manière, devienne source de nouvelles violences.

Il nous faudra aux uns et aux autres, dans un refus commun de la violence, garder présentes à l'esprit, comme inspiratrices de nos engagements, les valeurs que sont tout à la fois l'attachement au droit comme tel et la pleine acceptation de notre particularité. C'est à ce prix que la Corse trouvera le chemin d'un avenir digne de son histoire, digne aussi et surtout de ce qui fait le prix de l'homme ici, comme sous toutes les latitudes.

**CORTE 96-** mars 1999

Michel Acquaviva, François Alfonsi, Jean-Pierre Bonnafoux, Dominique Casanova, Pierre Franceschi, Marcel Herz, Xavier Peraldi, François Pernin, Gaston Pietri, Simon Renucci, André Serra.

(1) Ce document est la suite d'un premier texte, paru en décembre 1996, sous le titre « Réhabiliter la politique en Corse ».

Site : [corte96.org](http://corte96.org)